

Arrêté rectoral du 11 septembre 2025 modifiant la composition de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille

La rectrice de la région académique Hauts-de-France,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-8, R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R.914-10-20 et R. 914-10-23 ;

VU l'arrêté rectoral du 24 mai 2022 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;

VU l'arrêté rectoral du 24 mai 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;

VU l'arrêté rectoral du 29 juin 2022 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;

VU le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille organisée du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

VU les propositions du président de l'Inter-Organisations Professionnelles des chefs d'établissement de l'académie de Lille en date des 17 novembre 2022 et 5 septembre 2024 ;

VU l'arrêté rectoral du 20 décembre 2022 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille, modifié les 4 juillet 2023, 20 décembre 2023, 13 mars 2024, 11 septembre 2024, 11 octobre 2024, 6 février 2025 et 8 avril 2025 ;

CONSIDERANT le changement d'affectation de Madame Jaëlle LANOY ;

CONSIDERANT que Monsieur Jérôme BLOKKEEL a démissionné de son mandat de membre de la commission ; que Monsieur Dominique DUPONT a fait valoir ses droits à pension ;

CONSIDERANT la proposition du président de l'Inter-Organisations Professionnelles des chefs d'établissement de l'académie de Lille en date du 22 août 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté rectoral en date du 20 décembre 2022 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille modifié est modifié comme suit :

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- MME BÉJEAN Sophie, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités

- M. PIERRE Paul-Éric, secrétaire général de l'académie de Lille
- M. COTTET Olivier, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord
- MME GUILLAUME Audrey, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais
- M. CATTIAUX Albin, doyen des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux
- MME BREST Carole, doyenne des inspecteurs de l'éducation nationale – enseignement technique – enseignement général – information et orientation

b) Représentants suppléants

- MME VIGNERON Julie, secrétaire générale d'académie adjointe
- MME DUFRECHOU Sylvie, cheffe du département de l'enseignement privé
- M. LEFEVRE Stéphane, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord
- M. DELAHAYE Axel, adjoint à la cheffe du département de l'enseignement privé
- MME PLANCC Delphine, vice-doyenne des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux
- M. DEDEKEN Frédéric, inspecteur de l'éducation nationale – sciences et techniques industrielles

II. Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- MME MAIRESSE Brigitte, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé La Sagesse à Valenciennes (Snec – CFTC)
- M. LYSENSOONE André, échelle de rémunération des professeurs certifiés, lycée privé La Malassise à Longuenesse (Snec – CFTC)
- M. INGELAERE Arnaud, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé Fondation Depoorter à Hazebrouck (Snec – CFTC)
- MME BECK Nadia, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé EIC – Jehanne d'Arc à Tourcoing (SEP CFDT 59/62)
- MME LANOY Jaëlle, échelle de rémunération des professeurs certifiés, lycée privé Notre-Dame de la Paix à Lille (SEP CFDT 59/62)
- M. LIMBOURG Camille, échelle de rémunération des professeurs certifiés, collège et lycée privés Jeannine Manuel à Marcq-en-Baroeul (SEP CFDT 59/62)

b) Représentants suppléants

- M. COUTEL Yann, échelle de rémunération des professeurs certifiés, collège privé La Croix Blanche à Bondues (Snec – CFTC)
- MME THILLIEZ Malika, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycées privés EIC-Jehanne d'Arc et EIC-LICP à Tourcoing (Snec – CFTC)
- MME FOLIE Justine, échelle de rémunération des professeurs certifiés, lycée privé La Sagesse à Valenciennes (Snec – CFTC)
- MME ALBA Laure, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé Saint Paul à Lens (SEP CFDT 59/62)
- M. MEULEBROUCK Olivier, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé EIC-LICP à Tourcoing (SEP CFDT 59/62)
- MME SINNAEVE Maggy, échelle de rémunération des professeurs certifiés, collège privé Saint Joseph de Navarin à Boulogne-sur-Mer (SEP CFDT 59/62)

Article 2

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

a) Représentants titulaires

- M. DEVULDER Nicolas, chef d'établissement du lycée privé Notre-Dame d'Annay à Lille (UNETP)
- M. VASSEUR Didier, chef d'établissement du collège privé Saint Robert à Merville (UNETP)
- M. DELERUE Vincent, chef d'établissement du collège privé Saint Winoc à Bergues (SNCEEL)
- M. BONNEL Adrien, chef d'établissement des collège et lycée privés Sainte Marie à Beaucamps-Ligny (SNCEEL)
- MME LEVEQUE Laurence, cheffe d'établissement du collège privé Saint Joseph à Comines (SYNADIC)
- MME FLAHAUT Cathy, cheffe d'établissement des collège et lycée privés Saint Jude à Armentières (SYNADIC)

b) Représentants suppléants

- MME MALICET Stéphanie, cheffe d'établissement du lycée privé La Sagesse à Valenciennes (UNETP)
- M. LEROY Christophe, chef d'établissement du lycée privé Ozanam et du lycée professionnel privé EPIL à Lille (UNETP)
- M. BAL Grégory, chef d'établissement du collège privé Saint Paul à Hem (SNCEEL)
- M. CHUEPO Jean-Marie, chef d'établissement des collège et lycée privés Saint Jean à Douai (SNCEEL)
- MME JOOS Chantal, cheffe d'établissement du collège privé Saint Joseph à Lille (SYNADIC)
- M. BALIQUE Jean-Christophe, chef d'établissement des collège et lycée professionnel privés Jean-Paul II à Denain (SYNADIC)

Article 3

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté est présidée par :

- MME BÉJEAN Sophie, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités
- ou son représentant en cas d'empêchement.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 11 septembre 2025



Sophie BÉJEAN